

Le NFT, copyright à l'heure du numérique

Publié dans le journal Le Monde le 13 mars 2022

https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/03/13/le-nft-copyright-a-l-heure-du-numerique_6117351_3234.html

Enquête *Les jetons dits non fongibles (NFT), utilisés sur Internet comme titres numériques de propriété certifiés, révolutionnent la notion de propriété de biens, surtout numériques (images, vidéos, musiques...), mais aussi physiques.*

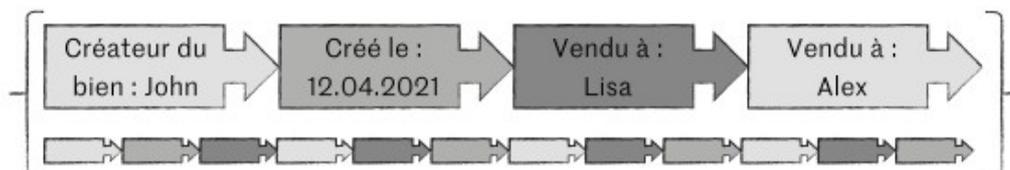
Prenez une voiture de collection, faites-la exploser, sortez des morceaux du brasier en les filmant un par un, puis vendez-les aux enchères sur Internet sous forme de NFT, et attendez d'être millionnaire... C'est le pari d'un artiste, connu sous le pseudonyme Sh10ms, qui vend en ligne 999 vidéos correspondant chacune à une pièce unique retirée de la Lamborghini ainsi détruite fin février. Depuis, la valorisation de cette collection dépasse les 2 millions de dollars (1,8 million d'euros).

NFT pour « *non-fungible token* » : il s'agit d'un jeton dit « non fongible », c'est-à-dire impérissable et irremplaçable, qui fait office de titre de propriété numérique certifié et associé à un bien original unique qu'un seul détenteur possède. Un tel *token*, logé dans un porte-monnaie virtuel appelé « *wallet* », peut être associé à une œuvre d'art numérique, un objet de collection, une image numérique, un morceau de musique ou encore un livre numérique, voire à quelque chose de physique authentifié en ligne.

L'ABC du NFT



Un jeton non fongible (non-fungible token, NFT) est un certificat de propriété numérique authentifié par un registre de transactions infalsifiable : **la blockchain**.



Tout, ou presque, peut faire l'objet d'un certificat vendu sur Internet au plus offrant, le plus souvent par des places de marché numériques hautement sécurisées telles que OpenSea, Rarible, Nifty Gateway et bien d'autres. La force de ces jetons est qu'ils sont authentifiés et certifiés grâce à ce que les initiés appellent une blockchain, autrement dit une « chaîne de blocs » sur Internet (comme Ethereum, Decentraland ou encore Polygon). Il s'agit d'un registre numérique, ou grand livre de

comptes en ligne infalsifiables : aucune opération ne peut se faire sans l'aval de tous les maillons de la chaîne, comme un notaire le ferait avec l'historique papier de la propriété d'un bien.

Il ne se passe pas une journée désormais sans que les NFT ne fassent parler d'eux. Le phénomène s'immisce rapidement dans l'art, les industries culturelles, l'économie, la finance. Selon le prestataire de blockchain new-yorkais Chainalysis, plus de 44 milliards de dollars ont été dépensés en NFT rien qu'en 2021. Pour un marché né il y a cinq ans, cela s'annonce comme une lame de fond.

Pourquoi un tel engouement ?

Une telle frénésie vient d'abord du fait qu'un NFT peut rapporter gros. Pour la première fois depuis les débuts de l'Internet, où chaque contenu est en principe copiable et duplicable gratuitement à l'identique et à l'infini, les NFT permettent de certifier et de monétiser un fichier numérique original et d'en attribuer la propriété à une seule personne. Et ce, quand bien même ce contenu (image, œuvre d'art numérique, vidéo, musique...) peut continuer à être diffusé au plus grand nombre.

Désormais, n'importe qui peut acheter et posséder un NFT associé à un bien, en général numérique mais aussi physique, puis le revendre s'il le souhaite – au meilleur prix – sur Internet. La possession d'un jeton non fongible est unique, donc rare, et potentiellement cher – avec une valorisation qui peut atteindre des sommets. L'appât du gain explique en partie l'attrait.

A ce jour, le record d'achat d'un NFT est toujours détenu par un Indien vivant à Singapour, Vignesh Sundaresan (alias MetaKovan). Il est l'heureux propriétaire depuis un an du [NFT le plus chèrement acquis](#) et correspondant à une œuvre numérique intitulée *Everydays : the First 5 000 Days*, de l'artiste américain Mike Winkelmann, surnommé Beeple. Cette composition d'images numériques fut adjugée le 11 mars 2021 pour 69,3 millions de dollars par la maison de vente aux enchères londonienne Christie's, qui l'avait mise à prix 100 dollars ! Depuis ce jour-là, les NFT sont sous le feu des projecteurs.

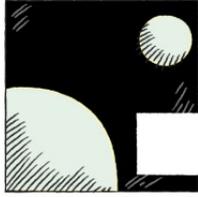
« Le monde de l'art et plus généralement le monde de la collection ont été pris d'assaut par le NFT. Mais d'autres secteurs ont très vite été touchés comme le jeu vidéo, la mode, le monde du sport et plus généralement le divertissement. Demain, la plupart des secteurs d'activité seront concernés de près ou de loin par les NFT », affirme John Karp, coauteur avec Rémy Peretz de *NFT Revolution. Naissance du mouvement crypto-art* (édité par les auteurs, 144 p., 39 euros). Leur livre a d'ailleurs d'abord été commercialisé sous forme de jetons non fongibles, numérotés de 1 à 300, avant d'être depuis imprimé sur papier glacé.

Les artistes et les créateurs ont été les premiers à valoriser et vendre leurs œuvres et leurs créations directement auprès de leur public de fans et d'admirateurs, sans autre intermédiaire que la place de marché de NFT, et d'en tirer une meilleure rémunération. Le compositeur électropop canadien Clarian est le premier musicien à avoir vendu, il y a un an, un album en NFT – *Whale Shark* – sur la plate-forme OpenSea, avec la volonté de se passer des maisons de disques. Et fin février, il a lancé Tamago, une plate-forme de « *musique décentralisée en streaming NFT* » certifiée par la blockchain Near. Exit Spotify et Apple Music ? Adieu Universal Music ou Sony Music ?

Un marché en pleine euphorie

Top 3 des ventes de NFT

« **The Merge** » de l'artiste Pak



84 200 000 euros

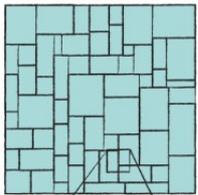
4 décembre 2021

La propriété de cette œuvre est fractionnée en 266 445 unités partagées entre 28 983 acheteurs.



« **Everydays : the First 5 000 days** »

de l'artiste américain Mike Winkelmann, alias Beeple



63 600 000 euros

11 mars 2021

Vendu par Christie's après une mise aux enchères à 100\$. L'œuvre est un collage numérique de 5 000 images.



« **Clock** »

de l'artiste Pak et Julian Assange



48 400 000 euros

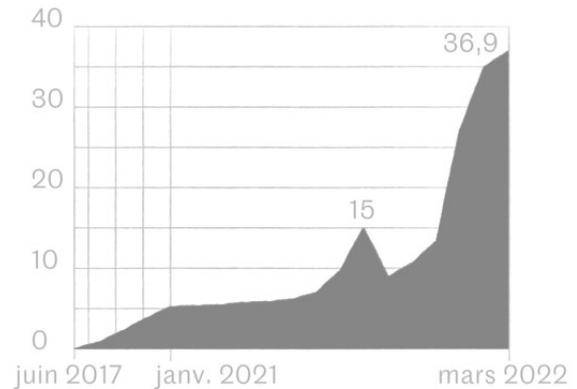
7 février 2022

L'œuvre est une horloge qui compte les jours d'emprisonnement de Julian Assange. L'objectif est de réunir des fonds pour sa défense.



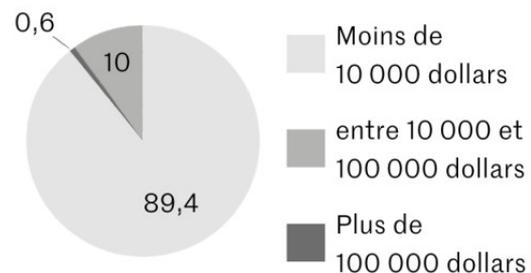
Des ventes qui gagnent en volume...

Nombre de ventes de NFT, en millions



...mais des records qui restent marginaux

Part des transactions de NFT par taille, en %



1 885 euros c'est le prix moyen d'un NFT, en février 2022

Les NFT séduisent aussi par leur côté ludique, mais pas gratuit. Il n'y a qu'à regarder les drôles de vignettes pixélisées venues du crypto-art et utilisées en photo de profil ou d'avatar par leurs détenteurs sur des réseaux sociaux. La collection des *Cryptopunks* (portraits de punks pixélisés) est lancée en 2017 et a donné le coup d'envoi des jetons non fongibles. Suivent les *Cryptokitties* (chats virtuels), puis la série des *Bored Ape* (singes qui s'ennuient), et bien d'autres créations amusantes depuis. Chacune de ces collections numérotées peut être valorisée plusieurs millions d'euros.

« Aujourd'hui, avoir pour photo de profil un cryptopunk atteste d'un certain statut au sein de la communauté, le prix le plus bas s'élevant autour de 200 000 euros », détaille Michael Bouhanna, spécialiste en art contemporain chez Sotheby's à New York, l'une des plus anciennes maisons de vente aux enchères. Celle-ci avait adjugé 11,7 millions de dollars, en juin 2021, le *Cryptopunk*

n° 7523, surnommé « Covid Alien ». Les NFT permettent ainsi de joindre l'utile à l'agréable, selon les goûts et les couleurs.

Pour quelles applications ?

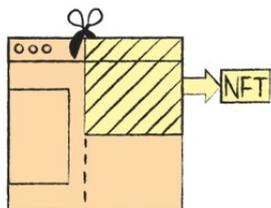
Cette pratique, qui n'a rien à envier aux actes authentiques signés chez le commissaire-priseur ou chez le notaire, aura de multiples impacts, à commencer par la propriété intellectuelle et le copyright (droits d'auteur, brevets, marques...), mais aussi sur la propriété physique (cadastre, foncier, immobilier...). « *Les potentialités de représentation et d'usages sont extrêmement variées : titre de propriété, fichier numérique contenant une œuvre, visuelle/audiovisuelle/musicale, items de jeux vidéo, certificat numérique, billetterie, etc.* », souligne Rémy André Ozcan, président de la Fédération française des professionnels de la blockchain (FFPB).

Ces *tokens* commencent aussi à avoir des conséquences dans le monde réel : des NFT peuvent même être réquisitionnés pour financer des forces armées, comme l'a décidé l'Ukraine pour contribuer à la résistance contre la guerre déclenchée par la Russie à son encontre. Ou bien, en France, pour soutenir une cause ou, pourquoi pas, un candidat à l'élection présidentielle. « *Cette technologie NFT permet d'acquérir la propriété d'œuvres numériques incorporelles, mais aussi des œuvres culturelles et artistiques traditionnelles via l'échange du token représentant l'actif sous-jacent (tableau, sculpture, etc.)* », ajoute Rémy André Ozcan.

Les principales applications d'un NFT

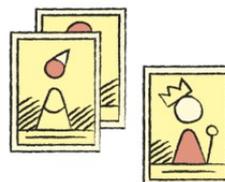
Les métavers

Un espace virtuel que l'on peut acheter sur un site Internet ou un jeu vidéo. Le propriétaire peut modifier cet espace à l'infini.



Les collectibles

Une gamme d'images numériques à collectionner à l'instar des albums Panini de cartes de foot.



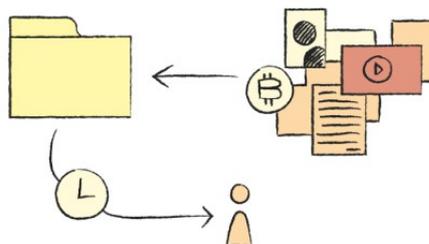
Les trading card games

Des cartes qui offrent des bonus dans des jeux vidéo. Ces cartes sont limitées en nombre et ne peuvent être imitées.



Les utilitaires

Des applications qui rendent un service à leur propriétaire. Le projet Ternoia permet de créer une capsule, comme un testament virtuel dans lequel il est possible de ranger et de léguer des données.



Artistique

Permet à des artistes de monnayer et de suivre leurs œuvres numériques.



Autres usages

Comme l'authentification de biens physiques. Par exemple, l'entreprise japonaise Satoshi Studio vend ses chaussures accompagnées de leur NFT afin de les authentifier.



Les collectionneurs également s'en donnent à cœur joie, jusqu'aux supporters de football qui peuvent acheter en NFT et échanger des cartes numériques de joueurs. « *En 2021, nous avons réalisé plus de 300 millions d'euros de volume de transactions* », se félicite Nicolas Julia, PDG cofondateur de la start-up française Sorare spécialisée dans le « fantasy football » avec 230 clubs sous licence.

Le divertissement est en première ligne dans cette révolution. « *La blockchain trouve à s'appliquer à d'autres pans des industries culturelles et créatives tels que le cinéma (AMC, Sony, Logical Pictures...), la musique (Audius, Bolero Music, Pianity...), le jeu (Atari, Ubisoft, Decentraland, The Sandbox, Sorare...) ou l'édition numérique (Steemit, Content Blockchain...).* Il ne s'agit pas d'un

épiphénomène mais bien d'une tendance de fond », confirme le président de la FFPB. Avec seulement cinq ans d'antériorité, ce marché naissant s'annonce prometteur. C'est même le printemps du NFT qui s'annonce les 4 et 5 avril, puisqu'une première conférence européenne leur sera consacrée, à Lisbonne. En France, une journée leur est dévolue, à Paris le 12 avril (NFT Day).

Sur le plan du droit patrimonial, est-ce enfin la promesse d'une rémunération vraiment équitable pour l'auteur et ses héritiers ayants droit ? « *Le NFT va renforcer l'exercice des droits liés à la propriété intellectuelle*, assure l'entrepreneur et collectionneur John Karp. *Actuellement, le droit de suite – permettant à un artiste de toucher des royalties sur ses œuvres sur le second marché – est très difficilement voire pas du tout appliqué dans le monde de l'art traditionnel. Grâce au NFT, de manière automatique, l'artiste touche directement son pourcentage de royalties dès la vente d'une œuvre qu'il a créée, même si cette œuvre date de plusieurs années.* »

Des chanteurs et musiciens reprennent le pouvoir sur leurs titres pour le plus grand plaisir de leurs fans. « *L'artiste choisit de céder ce qui lui plaît : une partie de ses masters [enregistrement final] sur les morceaux de son choix [où un mélomane peut acquérir une part de propriété et en tirer des dividendes], un exemplaire unique d'un clip vidéo ou une couverture d'album, ainsi que des places de concert* », explique William Bailey, cofondateur de Bolero Music, qui prélève seulement 2,5 % sur les transactions sur sa plate-forme.

Pareil pour le financement de films. « *Une série animée souhaite créer des NFT afin de donner des droits à leurs détenteurs : droit de s'impliquer dans le scénario, d'apparaître sous une forme ou une autre dans un épisode, d'être associés à la vente de produits dérivés* », indique Prince Ludju, cofondateur et directeur financier de Maestria Blockchain, société de conseil en blockchains.

Les industries culturelles vont profiter de cet effet d'aubaine, tout comme les influenceurs des réseaux sociaux et les célébrités. Les stars de YouTube McFly et Carlito, reçus à l'Élysée par Emmanuel Macron en mai 2021, viennent par exemple de lancer, avec le youtubeur Squeezie, leur premier NFT, un dessin simpliste déjà valorisé des milliers d'euros.

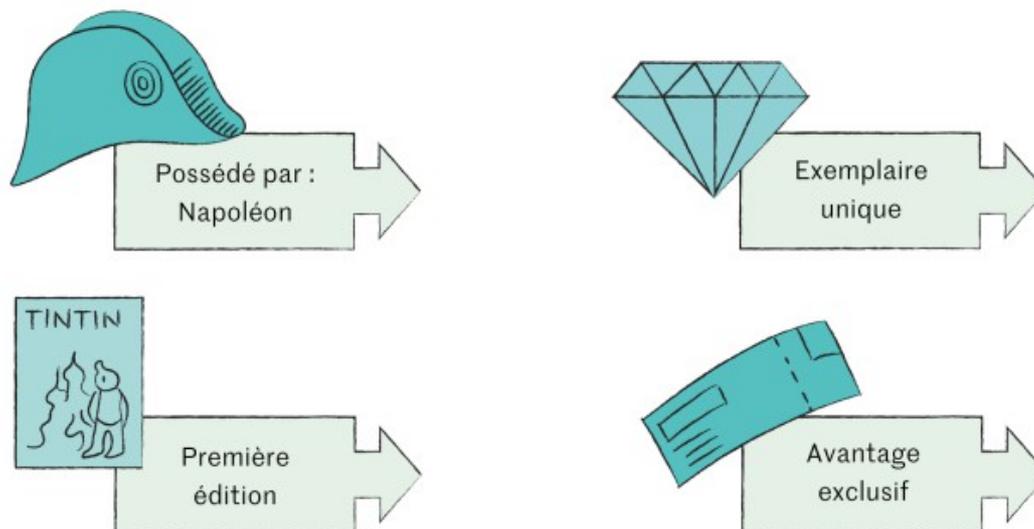
Quelles sont les limites ?

La ruée vers le NFT est-elle une bulle prête à éclater à tout moment ? Les sommes records atteintes depuis un an par certains NFT ([69,3 millions de dollars pour l'œuvre de Beeple](#), 55 millions de dollars pour celle de Pak au profit de Julian Assange, 23,7 millions de dollars pour le *Cryptopunk n° 5822...*) pourraient le laisser penser. A l'instar du bitcoin et autres cryptomonnaies, les NFT sont affranchis de tout organe de contrôle centralisé (gendarmes financiers, banques centrales, Etats...). Les paiements de jetons non fongibles se font le plus souvent en cryptomonnaies. A moins que le marché des NFT ne se tasse de lui-même, loin du prix record moyen de 6 890 dollars pour un jeton enregistré le 2 janvier par l'observatoire NonFungible : il n'est plus que de 1 649 dollars au 7 mars. La guerre en Ukraine n'arrange rien.

Du côté du copyright, certains pointent les limites juridiques du système. « *Les NFT ne traitent pas de droits d'auteur. Quand on en achète un, on n'achète pas l'œuvre sous-jacente. Donc, pour la plupart, les NFT existent dans un environnement distinct du copyright. Ils peuvent être considérés comme des jetons représentant une œuvre, mais pas l'œuvre elle-même* », observe Andres Guadamuz, enseignant-chercheur en droit de propriété intellectuelle à l'université du Sussex au Royaume-Uni. Avant d'acheter un NFT associé à un bien, il faut étudier attentivement le contrat de vente, ce *smart contract* indissociable de la transaction.

D'où vient la valeur d'un NFT ?

De la notoriété d'un ancien propriétaire, de son ancienneté, de sa rareté ou des avantages qui lui sont parfois associés.



Infographie *Le Monde* : Benjamin Martinez, Victor Rocher

Sources : « Hasheur » ; NonFungible.com ; Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques ; « 2021 NFT Market Report », Chainalysis.com ; Dexerto.com.

D'autant que la contrefaçon joue les trouble-fêtes, même aux dépens de grandes marques déjà conquises telles que Nike ou Louis Vuitton. Les pionniers essuient les plâtres. En France, le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique a demandé à l'avocat Jean Martin de lui remettre un rapport d'ici juin sur l'impact des NFT sur le droit d'auteur, tant sur le plan de l'originalité de l'œuvre, et du droit de suite, que sur la traçabilité de l'œuvre et la rémunération pour copie privée.

« *Les NFT appellent sans doute une clarification* », convient le cabinet du secrétaire d'Etat au numérique, Cédric O. Rien que pour les ventes aux enchères, la loi du 28 février 2022 destinée à « moderniser la régulation du marché de l'art » vient d'[ouvrir discrètement ce marché à l'adjudication de NFT](#). Si la réglementation commence à s'adapter, c'est que cette révolution technologique préfigure une économie nouvelle, un Internet de troisième génération dont on ne perçoit pas encore toutes les conséquences.